

Aux membres de la Caisse d'économie solidaire Desjardins

Appel de candidatures

Le conseil d'administration de la Caisse d'économie solidaire Desjardins a récemment adopté un profil collectif enrichi et déterminé des cibles de compétence et de représentativité de ses membres. Cette démarche permet à la Caisse de faire un appel de candidatures en fonction de critères précis afin d'enrichir la composition de son conseil.

En préparation de la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu le 25 avril 2019, le conseil d'administration lance dès maintenant un appel de candidatures en vue de pourvoir cinq postes d'administrateur. Les candidats doivent être membres de plein droit de la Caisse à la date de l'assemblée générale et représenter l'un des groupes suivants :

- 1 poste pour le groupe 1 : Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ);
- 1 poste pour le groupe 4 : Institutions financières de l'économie sociale et solidaire;
- 1 poste pour le groupe 5 : Les coopératives et leurs organismes associés;
- 1 poste pour le groupe 6 : Les associations à but non lucratif et leurs organismes associés;
- 1 poste pour le groupe 7 : Les entreprises culturelles et leurs organismes associés.

De plus, le conseil d'administration est particulièrement à la recherche de candidats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :

- détenir des compétences en culture, environnement, coopération, finance, action syndicale;
- 3 hommes et 2 femmes afin d'assurer la représentativité des membres;
- 4 personnes de 18 à 34 ans et 1 personne de 35 à 49 ans;
- 2 représentants issus de la communauté culturelle

Pour connaître les conditions d'éligibilité, consultez la *Trousse d'information pour les candidats à la fonction d'administrateur* accessible sur le site Internet de la Caisse à l'adresse suivante : caissesolidaire.coop

Toute personne physique peut être membre du conseil d'administration si elle admet être membre de la Caisse depuis au moins 90 jours avant l'assemblée, qu'elle ne soit pas inéligible en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (voir la trousse) et qu'elle n'exerce pas une fonction incompatible en vertu du Code de déontologie Desjardins. Tout candidat devra consentir par écrit à une enquête de sécurité et de crédit le concernant et devra s'engager à développer les connaissances et compétences requises à l'exercice de la fonction de dirigeant. L'avis doit préciser le poste pour lequel la candidature est proposée et indiquer l'occupation actuelle de la personne candidate, de même que le nom de son employeur, s'il y a lieu. Une candidature ne pourra être soumise à l'assemblée que si un avis écrit est signé par un membre de plein droit et contresigné par le candidat. De plus, les mises en candidature des représentants des organisations syndicales,

coopératives, associatives ou culturelles doivent être faites par un membre de la Caisse sur présentation – par le ou la candidate – d’une recommandation écrite émise par l’organisation membre de la Caisse qui représente le groupe auquel la candidature est associée.

Vous pourrez également obtenir le formulaire d’avis de candidature, dont l’usage est obligatoire en vous présentant dans un établissement de la Caisse à Québec, Montréal et Joliette ou en contactant Mélanie Lanthier, melanie.r.lanthier@desjardins.com. La date limite pour déposer votre candidature est le vendredi 1^{er} mars 2019 à midi. Prenez note que votre candidature ne pourra être acceptée après ce délai.

Veillez transmettre votre formulaire d’avis de candidature à : l’accueil de la Caisse d’économie solidaire ou à melanie.r.lanthier@desjardins.com

Brigitte Duchesneau, secrétaire
Conseil d’administration